

REGARDS

PROJET DE LOI RELATIF AUX CHIENS

Consensus cynologique

Luc Caregari

Finalement, (presque) tous les chiens pourront se promener en liberté. La politique a su entendre les voix s'opposant à la loi et a établi un consensus à la luxembourgeoise.

Une fois n'est pas coutume, soyons de bonne foi : oui, la classe politique luxembourgeoise sait écouter les petites gens et elle peut même se plier à ses exigences. Cela dépend seulement du dossier. Comparé à d'autres, le projet de loi relatif aux chiens n'est - certes pas ce qu'on appellerait un dossier urgent. Mais les chiens, cela concerne une bonne partie de la population et presque tout le monde a son mot à dire à ce sujet. Et le politicien avisé sait que sur ce terrain, l'électeur pourrait le prendre en grippe s'il prenait une décision qui lui déplairait. Dont acte. « Oui, nous sommes plutôt satisfaits de cette décision », se félicite Nico Feider, le président de l'association Mënsche mat Muppen (MMM). Petit rappel : Quand le ministère a voulu faire passer la loi en douce fin 2006 juste avant les fêtes, une vague de cris d'effroi a traversé le pays. En effet, la loi prévoyait de forcer tous les détenteurs de canins à tenir leurs chouchous en laisse quelle que soit leur race, leur taille ou l'état de leur dentition. Pour ne jamais avoir légiféré sur les chiens en matière de sécurité, le Luxembourg n'y allait pas de main morte et se proposait d'adopter une loi encore plus dure

que celle de ses pays voisins, alors que ceux-ci, à l'instar de la Grande-Bretagne, avaient déjà fait marche arrière sur quelques points qui s'étaient révélés impraticables.

« L'élan de solidarité à notre égard a été énorme », raconte Feider, « beaucoup de gens nous ont proposé leur aide en plus de signer notre pétition ». Celle-ci a tout de même été l'argument le plus pesant face au ministère. A en croire Feider, ce seraient surtout les quelque 16.530 signatures qui ont su ouvrir les portes du ministère. Après avoir été reçus par la secrétaire d'Etat à l'agriculture Octavie Modert et entendus par la commission parlementaire en charge de l'agriculture, les amendements qui ont pu apporter un consensus ont vu le jour.

Le bémol : les races

Il faut dire aussi que la première mouture du projet de loi 4985 aurait été impraticable. Tenir les chiens en laisse tout le temps, même en se promenant dans la forêt, chaque propriétaire de chien sait que cela ne fonctionne pas, car être tenu en laisse n'est pas dans la nature du chien. Autre problème de la première version du projet de loi : les chiens dits « dangereux ». Leur encadrement s'avère problématique, car chaque chien est potentiellement dangereux. Tout aussi problématique comme le

